



## Avocat demande pourcentage sur la somme restituée n'étant pas à m

-----  
Par enyce250484

Bonjour à tous je me présente je m'appelle Eric et j'espère obtenir de votre aide sur ce forum

L'année dernière, j'étais perquisitionné puis les OPJs m'ont vidé mon appartement avec tous les objets quotidiens comme aspirateur, frigo, ventilateur, vêtements, sac ... et 1 somme d'argent assez importante. Or, j'habitais avec ma cousine donc ils ont pris aussi ses affaires alors qu'elle était au travail. J'ai pris 1 avocat et lui ai réglé mes frais concernant mon problème. Et puis, nous lui avons fourni les factures concernant les affaires de ma cousine pour 1 demande de restitution (Nous avons seulement demandé pour ma cousine, pas moi). Et nous avons eu la réponse favorable de la juge d'instruction. Mais maintenant, vu que la juge a accepté de rendre les affaires et 1 partie de la somme d'argent à ma cousine ( tout strictement à elle), mon avocat lui a demandé de lui donner 25% de la somme acceptée par la juge et puis il FAUT qu'elle lui donne l'accord pour qu'il vienne récupérer ses affaires.

Donc s'il vous plaît, j'ai vraiment besoin de votre conseil pour que ma cousine pourrait bien parler avec mon avocat. Est-ce qu'elle peut aller au tribunal tout seule pour récupérer ses affaires avec l'avis de restitution (nous n'avons que ça, la juge ne nous a pas 1 date de convocation pour récupérer) ou elle est obligé de mettre l'accord à mon avocat pour qu'il vienne récupérer, je vous rappelle que j'ai déjà payé presque mes frais pour lui car je ne suis pas encore jugé. Est-ce que c'est normal qu'elle doit lui payer 25% de son argent.

Merci en avance pour vos conseils et avis.  
Cordialement